



14ème législature

Question N° : 13760	De M. Dominique Baert (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >programmes	Analyse > histoire. géographie.
Question publiée au JO le : 18/12/2012 Réponse publiée au JO le : 19/02/2013 page : 1894		

Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la formation en histoire et géographie des lycéens. Ces disciplines permettent de comprendre la réalité contemporaine et de mieux préparer les jeunes à s'insérer dans la société et le monde d'aujourd'hui, d'autant plus qu'ils occuperont des responsabilités dans le monde économique et social. À la suite des États généraux organisés par l'APHG le 28 janvier 2012, le rétablissement de l'enseignement de ces disciplines à titre obligatoire en terminale scientifique devrait avoir lieu à la rentrée 2014. Or l'Association des professeurs d'histoire et géographie estime que le futur horaire de 2 heures en premières scientifiques, prévu par un service du ministère de l'éducation nationale (DEGESCO), est insuffisamment doté pour pouvoir enseigner à la fois l'histoire du XXe siècle et la géographie de la France et de l'Europe. Elle préconise que l'horaire passe à 2 heures 30 en premières scientifiques à la rentrée 2013 et soit de 2 heures 30 en terminale scientifique (terminale S) à la rentrée 2014. Le retour obligatoire de ces disciplines en terminale S pourrait de fait s'opérer à moyens constants puisque actuellement la dotation horaire attribuée à l'histoire géographie est de 4 heures obligatoires en première S, et 2 heures d'option en terminale S prise par au moins 40 % des élèves (ce qui fait 5 heures). Fussent-ils à dominante scientifique, ces lycéens auraient tout à gagner, pour leur futur de citoyens, à pouvoir s'appuyer sur ces formations structurantes de la pensée et de la connaissance que sont l'histoire et la géographie. Il lui demande donc si le Gouvernement partage les préconisations de l'APHG, et comment il anticipe l'évolution des prescriptions horaires dans ces matières.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au



Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.